

| | |
|-------------------------|--|
| 1. Record Nr. | UNINA9910309940003321 |
| Autore | Almudever Eva |
| Titolo | Clameur publique et émotions judiciaires : De l'Antiquité à nos jours // Frédéric Chauvaud, Pierre Prétou |
| Pubbl/distr/stampa | Rennes, : Presses universitaires de Rennes, 2018 |
| ISBN | 2-7535-5932-5 |
| Descrizione fisica | 1 online resource (320 p.) |
| Altri autori (Persone) | AyniéMarie BerietGrégory BouhdibaSofiane CaporossiOlivier CassayreAude ChalletVincent CharageatMartine ChauvaudFrédéric DuchênePauline EtsilaJudicaël LouetSylvain MénardHélène MurphyGwénaël OffenstadtNicolas ParaizoPierre PotonDidier PrétouPierre SimonneauHenri SoulaMathieu VigierFabrice VillerbuTangi |
| Soggetti | History justice anthropologie comportement collectif |
| Lingua di pubblicazione | Francese |
| Formato | Materiale a stampa |
| Livello bibliografico | Monografia |

Quel sens accorder aux manifestations sonores et publiques qui émaillent l'histoire de la justice ? Oubliés aujourd'hui, des cris judiciaires parfaitement licites avaient pu investir des collectivités humaines entières d'un statut complet d'auxiliaire de la justice et de protection des vulnérables. Le « Haro ! » normand, sans doute le plus connu de ces cris, mobilisait tout un voisinage contre une offense. Mais il n'est pas le seul : bien des procédures justifiaient qu'une « clameur publique » saisisse le prétoire, autorise une poursuite à « cor et cris », étreigne un suspect, avant d'exiger du juge un prompt jugement. L'origine et l'ampleur de ces manifestations collectives bruyantes méritent de nouvelles approches inspirées par la recherche en histoire sonore du fait politique. De l'Antiquité à nos jours, si l'on connaît quelques formes de ces appels au secours judiciaire qui fondaient une plainte reçue par une procédure, la justice qui se construisait – ou se déconstruisait – autour de ces bruits reste à explorer, ou doit être relue par la focale de cet objet sous-estimé qu'est la clameur publique. Elle se lie et se délie sans cesse autour de l'histoire de l'oralité, des flagrances et de la dénonciation. Jetées à la face des juges, les expressions de la mobilisation collective engageaient également les identités communautaires et patriotes : appel au pouvoir souverain, elles renvoyaient ce dernier à son rôle fondamental de débiteur de justice. Escortant de près ces interactions intenses entre le pouvoir judiciaire et la foule, la clameur publique évoque aussi la vindicte et le lynchage. Est-ce cela qui fit qu'elle fut nettement infléchie aux Temps modernes ? Doit-on y lire une dérégulation des mouvements collectifs au bénéfice de la police et de la justice ? Les communautés, lentement dépossédées de leurs cris judiciaires par l'État justicier, n'ont pourtant pas si facilement abandonné le monopole de la violence licite face à la flagrance des offenses. Les...
